

A graphic featuring three stylized arrows: a large orange arrow pointing down, a smaller red arrow pointing down, and a blue arrow pointing up. The background is dark blue with several white and yellow starburst shapes. The text 'MON ESPACE' is prominently displayed in the center, with 'MON' in white and 'ESPACE' in large yellow letters. A yellow underline is positioned below 'ESPACE'.

MON ESPACE

Un projet qui vise la prévention des violences sexuelles
auprès des jeunes de 11 ans et plus

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

Un projet d'ESPACE région de Québec

Mon ESPACE – Des capsules abordant le consentement, l’agression sexuelle et le sextage

L’équipe d’ESPACE région de Québec a développé le projet Mon ESPACE qui vise la prévention des violences sexuelles auprès des jeunes de 11 ans et plus. Celui-ci se décline en trois courtes capsules et des fiches d’exercices qui abordent les thématiques suivantes : le consentement, l’agression sexuelle et le sextage. Les objectifs sont de permettre aux jeunes de reconnaître les différentes formes d’agressions sexuelles et de les aider à développer leur capacité à appliquer les règles de sécurité. Les capsules sont courtes et sont donc, par le fait même, un simple survol des différentes notions. Si une activité est organisée en groupe, dans le cadre d’une activité scolaire ou dans un organisme, il est important que l’adulte puisse apporter des informations supplémentaires adaptées à l’âge des enfants afin de favoriser leur compréhension.

Voici les trois thématiques abordées :



ESPACE région de Québec en bref

ESPACE région de Québec est un organisme communautaire sans but lucratif qui a pour mission de **prévenir toutes formes de violence faite aux enfants**, qu’il s’agisse de violence verbale, psychologique, physique ou sexuelle, de négligence, d’intimidation, de cyberintimidation ou d’exposition à la violence conjugale. L’organisme existe depuis 1991 et couvre l’ensemble du territoire de la Capitale-Nationale. Il est l’un des neuf membres du Regroupement des organismes ESPACE du Québec (ROEQ). Les organismes ESPACE basent principalement leurs actions autour du programme ESPACE, qui est unique au Québec, étant l’un des seuls à aborder directement toutes les formes de violence faites aux enfants. Le programme vise à la fois les adultes et les enfants de niveau préscolaire et primaire. Pour en savoir plus, vous pouvez visiter le site web : espacesansviolence.org.

Le projet *Mon ESPACE* a été coordonné par Caroline Deschênes et Mylène Pichette, intervenantes communautaires à ESPACE région de Québec.

L’équipe souhaite également remercier :

- Alliance communautaire en soutien en éducation à la sexualité (ACSES)
- Sexplique (révision des contenus)
- Éloi Bire et Leane Crolle (narration)
- Lora (captation vidéo)
- Anymal (animation graphique)
- KX3 Communication (conception graphique du guide)
- Marie-Andrée Boivin, conseillère pédagogique en éducation à la sexualité, Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (promotion et diffusion)

TABLE DES MATIÈRES



Quelques éléments à prendre en compte...	p. 4
Déroulement des activités	p. 5
Le consentement	p. 6
Fiche d'exercices	p. 6
Feuille réponses	p. 7
Le sextage	p. 9
Fiche d'exercices	p. 9
Feuille réponses	p. 10
L'agression sexuelle	p. 12
Fiche d'exercices	p. 12
Feuille réponses	p. 14
Activité de dessin	p. 16
Sources et ressources	p. 21

QUELQUES ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE...

Si vous organisez une activité, nous souhaitons vous transmettre quelques éléments à prendre en considération afin de transmettre adéquatement l'ensemble du contenu en lien avec le thème des violences sexuelles :

- 1.** Familiarisez-vous avec le document *Attitudes à favoriser lors d'une confidence et signalement à la Direction de la protection de la jeunesse* (Annexe 1).
- 2.** Si possible, suivez les formations gratuites de la Fondation Marie-Vincent destinées au personnel des milieux éducatifs et communautaires en lien avec la prévention et l'intervention en contexte de violence sexuelle.
- 3.** Si vous offrez l'activité dans un contexte professionnel, assurez-vous d'aviser le personnel de votre milieu que vous offrez l'atelier. Assurez-vous également d'être au moins deux adultes lors de l'activité. Cela sera utile en prévision d'un éventuel dévoilement ou d'une situation nécessitant une intervention.

DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS

Durée



Nous suggérons d'aborder une thématique à la fois. L'activité dure environ 1 heure 15 minutes par thématique.

- Introduction : environ 10 minutes
- Capsule vidéo : environ 2 minutes
- Fiche d'exercices : environ 25 minutes
- Retour en groupe : 25 minutes
- Activité de dessin : 15 minutes

Vous pouvez distribuer une fiche d'exercices par jeune, proposer une activité en sous-groupes de 3 à 5 personnes ou le faire en grand groupe.

Matériel requis



- Capsules vidéo
- Fiches d'exercices
- Ordinateur
- Projecteur
- Système de son

Préparation du matériel



- Lire attentivement l'ensemble du Guide.
- Ouvrir les capsules sur YouTube.
- Imprimer les fiches d'exercices ou les projeter.

Mot d'introduction suggéré :

Aujourd'hui, nous allons débiter une activité qui s'appelle Mon ESPACE. Nous allons parler de thèmes en lien avec la sexualité. En général, la sexualité est quelque chose qui est positif, mais parfois, des situations peuvent se produire et nous faire vivre des émotions négatives. L'activité que nous allons faire abordera le consentement, l'agression sexuelle et le sextage. Pourquoi est-ce important de parler de ces sujets-là? Pour que vous sachiez quoi faire si vous vivez de la violence sexuelle, si quelqu'un vous en parle ou si vous en êtes témoins. Votre corps vous appartient, et c'est important de le garder en sécurité et de respecter celui des autres.

L'activité est composée de capsules vidéo que nous écouterons sur des journées différentes. Nous commencerons par regarder la capsule vidéo tout le monde ensemble, nous remplirons par la suite une fiche d'exercices et en discuterons en grand groupe. Ce sont des sujets délicats, et il est possible que vous ressentiez plusieurs émotions, c'est normal. Si jamais une personne ne se sent pas bien, elle a la possibilité de se retirer ou de venir me voir (*s'assurer qu'un adulte de confiance peut être disponible advenant qu'un.e jeune se retire*). Si vous voulez parler de situations personnelles, je vous invite à venir me voir après l'activité. Vous pouvez aussi choisir un autre adulte avec qui vous vous sentez bien.



LE CONSENTEMENT

Fiche d'exercices Mon ESPACE

Capsule 1 : Le consentement, c'est quoi au juste?

1. Qu'est-ce que le consentement? Encerle la bonne définition.

- Le consentement, c'est lorsqu'une personne nous force à donner ou à recevoir des baisers, des caresses ou toute autre sorte de toucher.
- Le consentement, c'est le fait d'exprimer son accord à une personne pour qu'elle nous donne un baiser, un câlin ou toute autre sorte de toucher. C'est aussi le fait d'exprimer son accord pour faire une activité, en se sentant à l'aise et libre de choisir.
- Le consentement, c'est le fait de faire de ce que les autres veulent.

2. Une personne qui force une autre personne à lui donner ou à recevoir des baisers ou des caresses peut être accusée d'agression sexuelle. Vrai ou faux?

- Faux
- Vrai

3. Si tu dis « oui » à une personne pour recevoir un baiser, des câlins ou faire une activité, as-tu le droit de changer d'idée?

- Oui, tu as le droit de changer d'idée à n'importe quel moment et peu importe la raison.
- Non, lorsque tu dis oui à une personne, il est trop tard pour changer d'idée.

4. Nomme deux exemples de phrases qu'une personne peut dire à une autre personne pour lui demander son consentement.

5. Mise en situation

Leila a 12 ans et elle a un amoureux qui s'appelle Mathis. Ça fait quelques fois que Mathis demande à Leila si elle veut l'embrasser. Leila n'a pas envie et elle ne se sent pas prête, mais Mathis revient souvent sur le sujet et lui dit : « Aller, ça va être le fun! »; « Tout le monde le fait »; « C'est juste un bec! ». Leila a finalement dit oui, même si ça ne lui tentait pas vraiment. Dans cette situation, est-ce que le consentement a été respecté? Pourquoi?

Feuille réponses Mon ESPACE

Capsule 1 : Le consentement, c'est quoi au juste?

1. Qu'est-ce que le consentement sexuel?

Encerle la bonne définition.

Bonne réponse : b. Le consentement, c'est le fait d'exprimer son accord à une personne pour qu'elle nous donne un baiser, une caresse ou toute autre sorte de toucher.

Compléments de réponse : Voici quelques informations importantes par rapport au consentement sexuel : Les dispositions sur l'âge de consentement sexuel s'appliquent à toutes les formes d'activités sexuelles, qu'il s'agisse de baisers, de caresses ou de relations sexuelles. Un enfant de moins de 12 ans ne peut jamais consentir à des activités sexuelles. L'âge pour consentir à des activités sexuelles est 16 ans. Certaines exceptions s'appliquent. Pour les jeunes de 12-13 ans, le consentement peut être valide si l'écart d'âge est de moins de 2 ans avec l'autre partenaire. Pour les enfants de 14-15 ans, l'écart d'âge est de moins de 5 ans et il ne doit pas y avoir de relation d'autorité ou de dépendance. Si une personne se sent obligée d'accepter une activité sexuelle en raison du statut ou du rôle de l'autre personne (une personne en position d'autorité : un.e enseignant.e, un.e entraîneur.e, un.e médecin, etc.), le consentement n'est pas valide. *Lorsqu'un enfant de moins de 12 ans pose des touches sur un autre enfant, on doit signaler la situation à la Direction de la Protection de la Jeunesse (voir annexe 1).



2. Une personne qui force une autre personne à lui donner ou à recevoir des baisers ou des caresses peut être accusée d'agression sexuelle. Vrai ou faux?

Bonne réponse : b. Vrai

Compléments de réponse : Ici, au besoin, renommer les dispositions légales en lien avec l'âge du consentement. Autrement, chacune des personnes doit consentir, donner son accord à une activité sexuelle, que ce soit un baiser, une caresse ou tout autre geste de nature sexuelle. Le consentement doit être clair, libre et éclairé. Si ce n'est pas le cas, il s'agit d'une agression sexuelle. Consentement clair : dire oui de manière claire avec des mots ou des gestes. Une personne qui garde le silence ou qui dit oui, mais qui semble dire non (par des grimaces, des pleurs ou des sourcils froncés), ne donne pas son consentement. Consentement libre et éclairé : il existe des situations dans lesquelles le consentement n'est pas valide. Par exemple, lorsqu'une personne accepte une activité sexuelle parce qu'on la force physiquement ou qu'on la menace, le consentement n'est pas valide. Si elle hésite, si elle est endormie, inconsciente, son consentement n'est pas valide non plus. **Pour les jeunes du secondaire**, on peut également nommer que le consentement n'est pas valide pour une personne qui est sous l'effet de l'alcool ou de la drogue.

3. Si tu dis « oui » à une personne pour recevoir un baiser, des câlins ou faire une activité, as-tu le droit de changer d'idée?

Bonne réponse : a. Oui, tu as le droit de changer d'idée à n'importe quel moment et peu importe la raison.

Compléments de réponse : Dès qu'une personne exprime son refus pour un baiser, une caresse ou même pour une activité (que ce soit pour aller magasiner, aller jouer au parc, etc.), il est important de respecter le choix de la personne. **Pour les jeunes du secondaire**, on peut aller plus loin en nommant que le consentement doit être demandé à chaque geste sexuel. Une personne peut donner son consentement pour certains gestes, mais pas pour d'autres. Elle peut aussi décider de consentir à une activité sexuelle et changer d'idée à tout moment. Dès qu'une des deux personnes exprime son refus ou son désir d'arrêter l'acte, l'activité sexuelle doit arrêter.

4. Nomme deux exemples de phrases qu'une personne peut dire à une autre personne pour lui demander son consentement.

Éléments de réponse : As-tu envie qu'on se donne un câlin ?; As-tu envie qu'on s'embrasse ou tu préfères attendre?; Es-tu à l'aise avec ce toucher-là?; Est-ce que ça te tente?; As-tu envie d'aller au parc ?; Veux-tu qu'on continue ou qu'on arrête?; J'ai envie de faire ça, qu'en penses-tu? ; Aimerais-tu qu'on se tienne la main ?

Compléments de réponse : C'est important de demander le consentement à l'autre personne, et ce, à chaque geste qu'on pose, et de respecter son choix. Le consentement s'applique dans toutes les circonstances.

Mise en situation

Bonne réponse : Mathis n'a pas respecté le consentement de Leila, car il a insisté même si elle n'était pas prête. Il l'a manipulé en disant des phrases comme : « Aller, ça va être le fun! »; « Tout le monde le fait »; « C'est juste un bec! ».

Pour aller plus loin : Une personne peut tenter diverses tactiques pour forcer l'autre personne : manipuler, faire du chantage, tenter d'influencer, insister, etc. Il peut être difficile de s'affirmer dans ces situations et il est important d'aller chercher de l'aide auprès d'amis.es, d'adultes de confiance ou de ressources comme Tel-Jeunes, Jeunesse, J'écoute et dénoncer la situation à la Direction de la protection de la Jeunesse (DPJ). Il est également essentiel de miser sur le développement d'une bonne estime de soi pour favoriser l'affirmation de soi.





LE SEXTAGE

Fiche d'exercices Mon ESPACE

Capsule 2 : Le sextage, c'est quoi au juste?

1. Qu'est-ce que le sextage? Encerle la bonne définition.

- a. Le sextage, c'est le fait de discuter avec notre amoureuse ou notre amoureux sur Internet.
- b. Le sextage, c'est le fait d'écrire un message à un.e ami.e pour lui dire qu'on a un coup de cœur pour quelqu'un.
- c. Le sextage, c'est le fait d'envoyer ou de recevoir des messages textes, des photos ou des vidéos qui parlent ou qui montrent des activités sexuelles ou de la nudité.

2. Personne n'a le droit de publier, de partager ou de posséder des photos intimes d'un.e jeune de moins de 18 ans. Vrai ou faux?

- a. Vrai
- b. Faux

3. Qu'est-ce que je peux faire si je reçois un message texte ou des images qui me rendent mal à l'aise? Encerle la bonne réponse.

- a. En parler avec un adulte avec qui je me sens bien.
- b. Bloquer et signaler la personne.
- c. Contacter une ressource d'aide comme Tel-Jeunes, Jeunesse, J'écoute ou AidezMoiSVP.ca pour recevoir de l'aide.
- d. Toutes ces réponses.

4. Si j'envoie une photo de moi à une personne sur une application sur laquelle les photos s'effacent après quelques temps, je suis certain.e que personne d'autre ne pourra la voir.

- a. Vrai
- b. Faux

5. Dominique et Lou sont des ami.es qui discutent souvent ensemble à l'école et sur les réseaux sociaux. Dominique envoie une photo intime par texto à Lou. Lou ouvre le message, et elle ne s'attendait pas du tout à cela. Comment penses-tu que Lou se sent et qu'est-ce qu'elle peut faire ?

6. Écris le nom de trois adultes de confiance qui peuvent t'aider si tu vis une situation difficile.

Feuille réponses Mon ESPACE

Capsule 2 : Le sextage, c'est quoi au juste?

1. Qu'est-ce que le sextage? Encerle la bonne définition.

Bonne réponse : Le sextage, c'est le fait d'envoyer ou de recevoir des messages textes, des photos ou des vidéos qui parlent ou qui montrent des activités sexuelles ou de la nudité.

Compléments de réponse : Le sextage, c'est le fait d'envoyer ou de recevoir des messages textes, des photos ou des vidéos qui parlent ou qui montrent des activités sexuelles ou de la nudité.

2. Personne n'a le droit de publier, de partager ou de posséder des photos intimes d'un.e jeune de moins de 18 ans. Vrai ou faux?

Bonne réponse : a. Vrai

Compléments de réponse : Si la personne photographiée a moins de 18 ans, il s'agit de pornographie juvénile, c'est illégal. Si deux enfants de moins de 12 ans se partagent des photos intimes, il ne peut pas y avoir d'accusations criminelles, aucun des deux n'a atteint l'âge de la responsabilité criminelle. Par contre, une intervention du milieu scolaire et de la Direction de la protection de la jeunesse pourrait avoir lieu. Il peut y avoir des conséquences judiciaires pour les personnes de 12 à 17 ans, par exemple de devoir payer une amende, faire des travaux de bénévolat, se faire confisquer son appareil électronique, être sous surveillance. Dans tous les cas, c'est illégal de publier ou de partager des photos intimes d'une personne mineure et, à l'âge adulte, ça demeure illégal sans le consentement. Il faut se rappeler qu'on perd le contrôle des photos dès qu'elles sont envoyées, même si on fait confiance à la personne à qui on les envoie. La photo pourrait être vue par plusieurs personnes si le téléphone est volé, le compte est piraté, le destinataire partage la photo à plusieurs personnes, la photo est envoyée au mauvais destinataire, le sexto est ouvert dans un lieu public. Dans le cas d'un partage de photos intimes, la police peut être contactée et peut apporter son aide pour supprimer les photos.

3. Qu'est-ce que je peux faire si je reçois un message ou des images qui me rendent mal à l'aise? Encerle la ou les bonnes réponses.

Bonne réponse : d. Toutes ces réponses (En parler avec un adulte avec qui je me sens bien; bloquer et signaler la personne; contacter une ressource d'aide comme Tel-Jeunes, Jeunesse, J'écoute ou AidezMoiSVP.ca pour recevoir de l'aide).

Compléments de réponse : Il y a aussi un truc pour t'aider à retenir quoi faire en cas de cyberintimidation : Tu **BIPES** (**B**loque la personne, **I**gnore les messages, **P**arles-en avec un adulte de confiance, **E**nregistre les messages (capture d'écran), **S**ignale la situation). Si un.e enfant mentionne qu'on peut supprimer la photo ou le message, lui dire qu'il peut la garder, le temps de dénoncer la situation, car elle sera peut-être nécessaire comme preuve. Il est important d'en parler rapidement à un adulte de confiance. La ressource AidezMoiSVP.ca est conçue pour aider les jeunes dans ce genre de situation et CyberAide est une ressource pouvant aider les adultes à accompagner les jeunes. La police peut également être contactée. Attention ! Dans le cas d'une image à caractère sexuel, ne jamais, comme adulte, demander à regarder les images, surtout si c'est une personne mineure, car cela peut être considéré comme du partage de pornographie juvénile. Demandez plutôt une description. .



4. Si j'envoie une photo de moi à une personne sur une application sur laquelle les photos s'effacent après quelques temps, je suis certain.e que personne d'autre ne pourra la voir.

Bonne réponse : Faux

Compléments de réponse : Certaines applications peuvent donner une fausse impression de sécurité. Il faut se rappeler qu'on perd le contrôle des photos dès qu'elles sont envoyées, même si on fait confiance à la personne à qui on les envoie. La photo pourrait être vue par plusieurs personnes si le téléphone est volé, si le compte est piraté, si le destinataire fait une capture d'écran et partage la photo à plusieurs personnes, si la photo est envoyée au mauvais destinataire ou si le message est ouvert dans un lieu public.

5. Dominique et Lou sont des ami.es qui discutent souvent ensemble à l'école et sur les réseaux sociaux. Dominique envoie une photo intime par texto à Lou. Lou ouvre le message, et elle ne s'attendait pas du tout à cela. Comment penses-tu que Lou se sent et qu'est-ce qu'elle peut faire ?

Élément de réponse : Il serait normal de ressentir différentes émotions telles que : être sous le choc, mal à l'aise, avoir peur, angoissé.e, gêné.e, en colère, préoccupé.e, dégoûté.e, stressé.e, perturbé.e, désespéré.e, triste. Elle peut dire à Dominique d'arrêter de lui envoyer des photos intimes, lui dire qu'elle n'aime pas ça et en parler avec un.e adulte de confiance ou des ressources d'aide.

Compléments de réponse : C'est illégal de publier ou de partager des photos intimes d'une personne mineure et, à l'âge adulte, ça demeure illégal sans son consentement. C'est une forme de violence sexuelle et ça peut faire vivre toutes sortes d'émotions à la personne qui la reçoit. C'est important de s'affirmer et d'en parler avec un.e adulte de confiance. *Si un.e enfant de 12 ans et moins envoie ou reçoit des photos intimes, la situation doit être signalée à la Direction de la protection de la jeunesse (voir annexe 1).

6. Écris le nom de trois adultes de confiance qui peuvent t'aider si tu vis une situation difficile.

Élément de réponse : Miser sur l'importance de trouver au moins une personne qui se trouve en dehors de la famille (des adultes qui se trouvent à l'école, des parents d'ami.es, des adultes qui se trouvent dans la famille élargie, des adultes côtoyés par les enfants dans leurs activités parascolaires, des adultes au service de garde, dans les sports qu'elles ou ils pratiquent, des intervenant.es dans un organisme communautaire, etc.). Cela permet d'étendre le réseau de soutien de l'enfant. S'assurer que ce sont des adultes (18 ans et plus).





L'AGRESSION SEXUELLE

Fiche d'exercices Mon ESPACE

Capsule 3 : Une agression sexuelle, c'est quoi au juste?

1. Qu'est-ce qu'une agression sexuelle? Encerle la bonne définition.

- Une agression sexuelle, c'est quand quelqu'un nous force ou nous incite à faire des choses sexuelles, avec ou sans contact physique, comme des baisers, des touchers, des caresses ou des relations sexuelles.
- Une agression sexuelle, c'est quand une personne nous intimide par rapport à notre genre. On peut aussi appeler ça du sexisme.
- Une agression sexuelle, c'est quand deux personnes se disputent.

2. La fin de semaine, Yasmine se fait garder par son cousin Mathieu. Un jour, Mathieu demande à Yasmine de lui toucher les parties intimes, et il lui dit de garder le secret. Yasmine se sent triste et elle a peur. Elle vit de la violence sexuelle. Qu'est-ce qu'elle pourrait faire pour que la situation arrête? Encerle les bonnes réponses.

- Dire « Arrête, non, je ne veux pas, je n'aime pas ça ».
- Si Mathieu la retient de force, elle peut utiliser l'autodéfense, crier et s'enfuir pour aller chercher de l'aide.
- En parler avec un adulte de confiance.
- Demander de l'aide à ses ami.es pour aller en parler avec un adulte de confiance.
- Demander de l'aide à des ressources d'aide comme le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) ou la Direction de la Protection de la jeunesse (DPJ).
- Toutes ces réponses.

3. Mise en situation

Yasmine a décidé de demander de l'aide à sa tante, mais sa tante ne la croit pas. Qu'est-ce qu'elle peut faire ?

4. Encerle les phrases qui sont une forme de manipulation, de chantage ou de menace :

- a. « Tes parents, ils me font confiance, tu sais. Si tu en parles, ça leur ferait beaucoup de peine ».
- b. « Si tu fais ce que je te demande, je vais t'acheter un cadeau ».
- c. « Si t'en parles, ça va aller mal. ».
- d. « Il ne faut pas en parler parce que de toute façon, personne ne va te croire ».
- e. « Si tu en parles, personne ne comprendrait ce qui se passe entre nous, personne ne comprendrait qu'on s'aime vraiment. »
- f. Toutes ces réponses.

5. Écris le nom de trois adultes de confiance qui peuvent t'aider si tu vis une situation difficile.

Capsule 3 : Une agression sexuelle, c'est quoi au juste?

Qu'est-ce qu'une agression sexuelle? Encerle la bonne définition.

Bonne réponse : a. Une agression sexuelle, c'est quand quelqu'un nous force ou nous incite à faire des choses sexuelles, avec ou sans contact physique, comme des baisers, des touchers, des caresses ou des relations sexuelles.

Compléments de réponse : La violence sexuelle, c'est aussi : des gestes à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, l'envoi de photos intimes sans consentement, des attouchements, des comportements de voyeurisme, des comportements exhibitionnistes (montrer ses parties génitales en public), forcer quelqu'un à regarder des vidéos de nature sexuelle, la sextorsion (forcer quelqu'un à nous envoyer des photos intimes), la publication non consensuelle d'images intimes, etc. Dans la capsule vidéo, la personne qui demande de garder le silence semble être un homme âgé, mais une agression sexuelle peut être commise par un homme ou une femme, un.e adolescent.e, un grand-parent, etc.

2. La fin de semaine, Yasmine se fait garder par son cousin Mathieu. Un jour, Mathieu demande à Yasmine de lui toucher les parties intimes, et il lui dit de garder le secret. Yasmine se sent triste et elle a peur. Elle vit de la violence sexuelle. Qu'est-ce qu'elle pourrait faire pour que la situation arrête? Encerle les bonnes réponses.

Bonne réponse : f. Toutes ces réponses.

Compléments de réponse : Miser vraiment sur l'importance d'en parler avec un adulte. Autrement, il est pertinent de faire connaître les ressources d'aide aux jeunes : comme le personnel du milieu scolaire, Tel-Jeunes, Jeunesse, J'écoute, la Direction de la protection de la Jeunesse (DPJ), le service de police (911), le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), Info-aide violence sexuelle, CyberAide et AidezMoiSVP.ca. On peut rappeler ici que ça peut être difficile de s'affirmer devant une personne qu'on aime, mais notre corps nous appartient et personne n'a le droit de nous forcer à donner ou à recevoir des touchers, même si c'est notre amoureuse ou notre amoureux.

3. Mise en situation

Yasmine a décidé de demander de l'aide à sa tante, mais sa tante ne la croit pas. Qu'est-ce qu'elle peut faire ?

Élément de réponse : Elle doit en parler avec une autre personne de confiance jusqu'à ce que quelqu'un la croit et lui vienne en aide. Elle peut aussi contacter des ressources d'aide comme la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), le service de police ou d'autres adultes comme un.e membre du personnel de son école.

Compléments de réponse : Si un.e enfant nomme qu'il ou elle peut filmer la scène, on peut répondre que Yasmine devra se remettre en danger pour filmer la scène, et on souhaite que l'agression sexuelle cesse maintenant. Nous n'avons pas besoin de preuve pour être cru.e et être aidé.e.



4. Encerle les phrases qui sont une forme de manipulation, de chantage ou de menace :

Bonne réponse : f. Toutes ces réponses.

Compléments de réponse : Toutes les phrases représentent une forme de manipulation, de chantage et de menace. C'est parfois difficile à reconnaître, car ça peut être fait avec un semblant de gentillesse, surtout lorsque l'agresseur est quelqu'un qu'on connaît bien. Vous pouvez aussi donner d'autres exemples ou demander aux jeunes de la classe s'ils-elles connaissent d'autres exemples. Rappelez aux jeunes que s'ils-elles ont des doutes, il est important d'en parler, d'aller chercher de l'aide et de se confier à un adulte avec qui ils-elles se sentent bien.

5. Écris le nom de trois adultes de confiance qui peuvent t'aider si tu vis une situation difficile.

Élément de réponse : Miser sur l'importance de trouver au moins une personne qui se trouve en dehors de la famille (des adultes qui se trouvent à l'école, des parents d'amis, des adultes qui se trouvent dans la famille élargie, des adultes côtoyés par les enfants dans leurs activités parascolaires, des adultes au service de garde, dans les sports qu'elles ou ils pratiquent, des intervenant.es dans un organisme communautaire, etc.). Cela permet d'étendre le réseau de soutien de l'enfant.



MON CORPS,
MES DROITS,
mes choix !

LE
CONSENTEMENT,
C'est important!

mon corps
M'APPARTIENT!

Annexe 1 : Attitudes à favoriser lors d'une confiance et signalement à la Direction de la protection de la jeunesse.

Attitudes à favoriser lorsqu'un enfant me fait une confiance

- Demeurer calme devant l'enfant;
- Écouter l'enfant ouvertement et ne pas le juger;
- Être rassurant;
- Lui dire qu'il a pris la bonne décision en vous parlant de ses difficultés;
- Lui faire comprendre que vous le croyez;
- Ne pas lui promettre que vous garderez le secret;
- Ne pas interroger indûment l'enfant et le laisser parler librement, particulièrement dans les situations de violences sexuelles et de violences physiques. Des questions suggestives pourraient influencer l'enfant et ainsi nuire à l'intervention du DPJ.

Signalement à la Direction de la protection de la jeunesse

Pour effectuer un signalement à Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), il n'est pas nécessaire d'avoir la certitude absolue qu'un enfant est en besoin de protection.

Lorsque vos propres observations ou les propos et les confidences de l'enfant vous donnent des motifs raisonnables de croire que sa sécurité ou son développement est ou peut être compromis, vous devez signaler sans délai la situation à la DPJ, selon les obligations de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ). Bien que les parents soient les premiers responsables de la protection de leur enfant, certaines difficultés peuvent les empêcher d'assumer leurs responsabilités.

La LPJ prévoit que la sécurité ou le développement d'un enfant EST considéré comme compromis dans les situations suivantes :

- Abandon
- Négligence
- Mauvais traitements psychologiques
- Exposition à la violence conjugale
- Abus sexuels
- Abus physiques
- Troubles de comportements sérieux

Ai-je l'obligation de signaler?

OUI!

Selon la LPJ (art.39 et 39.1), les professionnel.les travaillant auprès des enfants, les employé.s des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, les enseignant.es, les personnes œuvrant dans un milieu de garde et les policiers :

- Doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, signaler au DPJ toutes les situations visées par la LPJ;
- Doivent, lorsqu'ils ne sont pas dans l'exercice de leurs fonctions, signaler toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques, et ce, même s'ils jugent que les parents prennent des moyens pour mettre fin à la situation;

c'est au DPJ d'évaluer si ces moyens sont adéquats;

- Peuvent, lorsqu'ils ne sont pas dans l'exercice de leurs fonctions, signaler les autres situations pouvant compromettre la sécurité ou le développement d'un enfant.

* Lorsque vous faites un signalement, n'hésitez pas à aller chercher du soutien autour de vous, en vous assurant de respecter la confidentialité.

Vous pouvez consulter gratuitement le guide entier [Faire un signalement au DPJ, c'est déjà protéger un enfant.](#)

Procédure en cas de dévoilement

Attitudes	Ce qu'on peut dire à l'enfant	Recommandations
Empathie Respect Écoute	Je te crois et te remercie de la confiance que tu m'accordes. Tu es courageux de venir m'en parler. Ce que tu me dis c'est important et je veux t'aider, mais pour t'aider, je dois moi aussi aller chercher de l'aide.	Éviter : <ul style="list-style-type: none"> • d'amplifier ou de réduire les faits, les émotions et les conséquences ; • d'ignorer la confiance de l'élève (en disant que cela ne nous concerne pas); • de juger (en posant des questions directes, en parlant trop, en commentant le comportement de l'agresseur); • de douter de la véracité des faits, de banaliser (en minimisant les faits); • de poser des questions suggestives (ex. : Est-ce que la personne t'a touché ici ou là?); • de culpabiliser (en demandant à l'enfant pourquoi il ne s'est pas confié avant); • d'influencer l'enfant dans sa description de l'événement, de tenter d'obtenir plus d'informations; • d'utiliser des fausses paroles réconfortantes : tout va bien aller, tu vas voir tu vas t'en sortir, etc.
Si un élève dévoile une situation d'agression sexuelle pendant l'animation en classe		Si un élève dévoile une situation d'agression sexuelle après l'animation en classe
<p>Si la confiance n'a pas été entendue des autres élèves : Il vaut mieux parler avec l'élève à l'écart des autres. Lui dire que vous prenez au sérieux ce qu'il vient de dire, qu'il a bien fait de vous en parler. Demandez-lui s'il souhaite rester en classe pour assister à la suite de l'animation ou aller rencontrer un professionnel de l'école qui pourra l'écouter. Soyez disponible. Sans être un expert, votre écoute sera aidante.</p>		<p>Lui dire qu'on le croit et qu'il a bien fait d'en parler. Se référer au tableau : <i>Procédure en cas de dévoilement</i>. Référer à un professionnel de l'école.</p> <p>Revenir avec l'élève, lorsque les démarches auront été entreprises par l'intervenant : est-ce qu'il sent qu'il a eu l'appui, l'aide nécessaire, est-ce qu'on peut faire autre chose pour l'aider?</p>
<p>Si les autres élèves sont témoins du dévoilement : Dire à l'élève que vous prenez au sérieux ce qu'il vient de dire et que vous aimeriez en parler seul avec lui. Si l'élève préfère ne pas assister à la suite de l'animation, demandez à un autre membre du personnel de l'école de venir le chercher. Vous pourrez poursuivre l'animation avec l'ensemble des élèves et faire un suivi après. On rassure le groupe qu'on va bien prendre soin de l'élève, que c'est correct d'en parler, que c'est une situation inacceptable, sans dramatiser bien sûr. On doit rappeler l'importance de préserver la confidentialité de ce qui vient d'être dévoilé et aussi d'en parler à un adulte en qui on a confiance lors d'une telle situation. L'attitude de l'adulte est donc très importante pour éviter un traumatisme à l'ensemble des élèves.</p>		<p>*** Dans tous les cas, il faut faire un signalement à la DPJ, et procéder selon la politique en vigueur.</p>

SOURCES ET RESSOURCES



Tel-jeunes

Tel-Jeunes est un espace confidentiel pour les jeunes de 20 ans et moins qui cherchent des informations justes, une oreille attentive, un espace sans jugement.

<https://www.teljeunes.com/>

Jeunesse, j'écoute

Jeunesse, J'écoute est un service 24/7 qui offre des services bilingues d'intervention professionnelle, des ressources et du soutien aux jeunes.

<https://jeunessejecoute.ca/>

Fondation Marie-Vincent

La Fondation Marie-Vincent aide les enfants, les adolescent.e.s et les proches des victimes de violence sexuelle.

<https://marie-vincent.org/>

RQ-CALACS

Le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) est un organisme féministe à but non lucratif qui rassemble des Centres d'aide et de lutte du contre les agressions à caractère sexuel à travers le Québec.

<https://www.rqcalacs.qc.ca>

Info-aide violence sexuelle

La source des ressources pour les victimes d'agression sexuelle, d'exploitation sexuelle et de toutes autres formes de violence sexuelle.

<https://infoaideviolencesexuelle.ca/>

Sexplique

Sexplique vise à sensibiliser, éduquer et informer la population sur la santé sexuelle et reproductive en plus de soutenir les professionnel.les dont la pratique les amène à aborder ces thèmes.

<https://sexplique.org/>





SOURCES ET RESSOURCES



AidezMoiSVP.ca

AidezMoiSVP.ca aide les jeunes à bloquer la propagation de photos et de vidéos à caractère sexuel et les accompagne en cours de route.

<https://aidezmoisvp.ca/app/fr/>

CyberAide

CyberAide lutte contre la cyberviolence sexuelle envers les enfants et soutient les victimes et leurs familles au Canada et partout dans le monde.

<https://cyberaide.ca/fr/>

Éducaloi

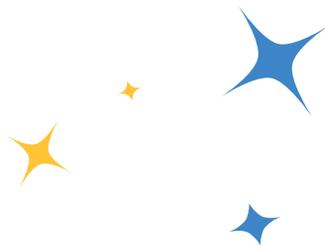
Éducaloi est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'informer les Québécois.es de leurs droits et obligations dans un langage clair et accessible.

<https://educaloi.qc.ca/>

Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ)

Le Directeur de la protection de la jeunesse est chargé de l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ).

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/services-jeunes-difficulte-famille/protection-de-la-jeunesse>



A collection of decorative stars in white and yellow, scattered across the blue background. Some are large and multi-pointed, while others are smaller and simpler.

Un projet d'ESPACE région de Québec

157 rue des Chênes Ouest, bureau 250
Québec (QC) G1L 1K6
prevention@espaceregiondequebec.org
espacesansviolence.org/regionquebec



Pour une enfance
en sécurité et sans violenc